

2eme trimestre 2022 GYM, YOGA, DANSE

Fiche d'inscription aux activités

NOM :

Prénom :

MINISTÈRE :

Service :

N° de téléphone :

Courriel (inscrire lisiblement) :

Cocher les cases de A à K

A) Je suis adhérent(e) à l'ASCE 84 pour 2022 oui

non dans ce cas je remplis un bulletin d'adhésion avec le règlement

ou

B) J'adhère pour 2022 en m'inscrivant à une ou plusieurs activités sportives

pour 2022, je remplis la fiche d'adhésion et j'y joins mon règlement

Je m'inscris pour :

C) GYM : 1 cours/semaine ou 2 cours/semaine (40 €)

Cours du lundi et/ou du vendredi de 12h30 à 13h30.

D) YOGA : 1 cours par semaine (40 €)

Cours le jeudi (12h15 à 13h15).

E) DANSE EN LIGNE : 1 cours par semaine (40 €)

Cours du mardi de 12h30 à 13h30.

F) Je paie en chèques bancaires **ou en chèques vacances**

Voir les conditions d'inscription en page 2 "

CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS GYM, YOGA, DANSE EN LIGNE

- Les activités se déroulent à la cité administrative d'Avignon, dans la salle des ogives (bâtiment du restaurant administratif).
- Les participants sont tenus de ne pas dégrader les locaux. L'utilisation de chaussures propres est obligatoire. Merci de signaler aux intervenants ou à l'ASCE 84 tout problème relatifs aux locaux.
- Les activités sont réservées aux adhérent(e)s de l'ASCE 84.
- L'inscription aux activités se fait lors des permanences de l'ASCE 84 : le jeudi de 12h45 à 13h30, à la cité administrative, bâtiment 5, porte V, bureau 318 (3^{ème} étage).
- Les participants doivent fournir lors de l'inscription :
 - la présente fiche remplie et signée ;
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'activité concernée (gym, yoga , danse en ligne), datant de moins d'un an ;
 - la totalité des chèques demandés ;

La fiche d'adhésion pour l'année 2022 et le chèque de cotisation doivent être également fournis. Tout dossier d'inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

– Le paiement se fait par chèques vacances (ANCV) ou par chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE 84. Par chèques vacances, la durée de validité des chèques doivent être de 6 mois minimum. Ils ne donnent lieu à aucun remboursement. Par chèque bancaire, le paiement peut se faire en totalité ou en 3 fois. Merci de remplir les chèques par activité.

– Les cours non-suivis ne sont pas remboursés ni rattrapables. Le remboursement d'une cotisation, ou partie, ne se fait que sur présentation d'un certificat médical.

G) J'atteste avoir pris connaissance les conditions d'inscription aux activités de l'ASCE 84 pour la saison 2021-2022.

Date :

Signature :